

SIÈGE DE L'ÉCOLE : 254, BOULEVARD RASPAIL — PARIS (14^e)

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

CONCOURS D'ARCHITECTE-SALUBRISTE

(1912-1913)

I — SALUBRITÉ DE LA MÉTROPOLE

HABITATION PARISIENNE DE MOYENNE AISANCE
ET A BON MARCHÉ

ARGUMENT

En tant que représentation de continuité traditionnelle en France, Paris a pour devoir d'initier à tous les modes qui peuvent bien être de nature à assurer la salubrité des habitations et, par le fait, servir l'accroissement de la population. Voilà bien des années déjà qu'une persistance dans la diminution des naissances devient inquiétante pour l'avenir du pays tout entier. C'est une des faces, qu'on ne saurait négliger, du problème dont la solution s'impose à la Société de nos jours. Il se confond précisément avec cette importante question que soulève le logement des familles nombreuses, appartenant soit à des milieux de moyenne aisance, soit à des milieux peu ou point fortunés du tout. L'air, la lumière, l'espace sont indispensables à la santé de tout le monde sans exception; mais celle de l'enfant doit en bénéficier encore davantage. Il semble vraiment par trop inique et invraisemblable que : plus une famille compte de membres, plus elle doive renoncer à tous ces bienfaits, surtout lorsqu'elle veut rester à proximité des localités où le chef de famille est journellement appelé par un travail régulier. Et cela n'empêche que : pour assurer la santé, pour développer les conditions en faveur d'une morale plus prolifique, il y aurait lieu d'attirer toutes ces populations travailleuses vers la périphérie de la capitale, en lui offrant des habitations salubres et vastes. Les moyens de communication, chaque jour plus nombreux, plus rapides, moins coûteux, sillonnent tous les quartiers, en les rapprochant du centre où se trouve le travail; à tel point que les distances sont, pour ainsi dire, devenues négligeables dans une agglomération, fût-elle une grande capitale. Il faut donc donner au chef de famille les moyens de loger les siens dans des conditions telles, que les frais quotidiens de translation ne grèvent pas son budget et qu'il

soit à même de vivre dans les quartiers excentriques, à des conditions essentiellement modiques, et d'y élever un essaim d'enfants robustes, puissance réelle pour l'avenir de la nation.

On a remarqué que l'hygiène exigeait, dans les édifices d'assistance ou d'hospitalisation, des territoires mesurant plus d'une centaine de mètres superficiels par individu malade ou assisté, alors que la superficie totale de la capitale n'offre pas 25 mètres à chacun de ses habitants. Il y a là une antinomie flagrante et qu'il faut faire disparaître, en ne concevant plus d'habitations, sans prévoir une liberté d'espaces, tels que : places, cours, champ de jeux et jardins, toujours d'une équivalence en rapport avec le nombre des habitants. Mais cela ne pouvait se réaliser que par l'initiative moderne, et sur des terrains de minime valeur, dans des quartiers nouveaux. Voilà pourtant dix ans qu'il eût été désirable de préparer les projets en conséquence. La vaste zone des fortifications, en créant autour de Paris une ceinture de verdure, deviendra le grand réservoir d'air destiné à vivifier les habitations à bon marché et de modeste aisance, que l'on y créerait en bordure. Ce serait une lutte effective contre la tuberculose, qui décime la population travailleuse et encombre les sanatoria toujours trop rares et trop coûteux.

Il y a urgence à ce que tous les Français, à quelque niveau social qu'ils appartiennent, ne redoutent plus d'avoir une nombreuse lignée. Pour qu'il en soit ainsi, il faut des conditions sociales telles, qu'une nombreuse famille ne soit plus à la merci des volontés fantaisistes ou de réticences ridicules de la part du propriétaire inintelligent. Par contre, il convient de donner au chef de famille nombreuse l'impression que notre pays le considère comme un facteur de richesse. Il ne faut plus tolérer d'entassements dans des locaux sombres, humides, exigus, et à bon marché. Des maisons claires, simples, vastes, ensoleillées, près d'un parc ou d'une promenade où les enfants se répandent en santé et en vigueur! Voilà le programme moral qui préoccupe les esprits imbus de solidarité largement comprise : car elle est bien de nature à enrayer la dépopulation, dont notre beau pays se laisse toucher.

PROJET DE LA METROPOLE — 1 — SALUBRITÉ DE LA METROPOLE POUR PARIS DE DEMAIN

Par la vente des fortifications à la Ville de Paris, l'État incite la capitale à un aménagement complémentaire de sa beauté et de sa santé sous forme d'une couronne abondante en plantations et en dégagements célestes. C'est là qu'il serait possible d'avoir à bas prix les superficies nécessaires aux habitations salubres, que nous voudrions voir projeter sans retard. Il est facile, en effet, de se figurer que, au bout de quelques années, la zone et les fortifications auront fait place à un vaste territoire, dont le charme sera propre à faire concevoir le désir d'enfants plus nombreux, y développant leur santé, à l'encontre des dangers de tuberculose, qu'entretient le rapprochement néfaste d'une population confinée dans les vieux quartiers à assainir.

PROGRAMME

Les habitations à bon marché sont, journellement, l'objet d'hypothèses et de considérations abondantes, que les concurrents consulteront avec fruit. L'expérience première remonte à Dollfus qui institua, il y a quelque cinquante ans, une série de maisons ouvrières à Mulhouse. Et le programme, qu'il prit alors pour directrice, sert encore de base aux opérations conçues de nos jours, en assurant un revenu modique, mais toujours effectif, au capital engagé. Dans le cas qui nous occupe, il y a donc lieu d'insister sur la rémunération du capital qui est une donnée importante de la consultation mise au concours.

Elle portera sur un aménagement comprenant : et des habitations de moyenne aisance et des habitations à bon marché, construites sur un même terrain, tout en réservant les exigences spéciales de chaque catégorie. Le vaste espace, dont les bâtiments bénéficieront, constituera un ensemble répondant aux besoins différents des deux genres de location.

L'habitation de moyenne aisance comprendra : des appartements de 1 500 à 2 500 francs, composés de 5 ou 6 pièces, salle de bains, cuisine, w.-c., sans oublier les chambres de domestique à l'étage, et sous la clef du locataire.

Les logements à bon marché renfermeront 2 à 5 pièces, salle commune, cuisine, w.-c., dégagement. Le loyer en sera de 550 à 450 francs. Ils auront la jouissance d'un lavoir-séchoir avec bains-douches établis en

sous-sol. Tous les locaux seront chauffés par un appareil central et dénoteront un grand soin d'ornementation sobre, mais toujours étudiée avec goût.

Il est loisible d'évaluer le nombre des habitations à raison de 100 familles de moyenne aisance et de 500 foyers faisant partie de la clientèle besogneuse; soit une totalité approximative de 2 400 habitants entraînant une superficie territoriale de 50 000 mètres carrés, qui se joindront aux espaces du voisinage pour faire opposition à l'erreur contemporaine, dont nous souffrons tellement à Paris. Les concurrents auront donc à délimiter un terrain couvrant au moins 5 hectares, dont le prix n'excéderait pas 20 francs par mètre, et supposant par lui-même une mise de fonds égale à 600 000 francs. Les constructions y seront réparties pour répondre aux 2 catégories d'habitation.

TRAVAUX A PRODUIRE

Plan de situation, à l'échelle de	0 ^m ,001	p. m.
Vue perspective de l'ensemble.		
Plan, coupe, élévation des 2 sortes de bâtiments	0 ^m ,002	»
Détails des installations.	0 ^m ,005	»

Un mémoire succinct établira : 1° la combinaison économique ou sociale, que la solution envisagée suggérerait au concurrent; 2° l'esprit général du parti adopté; 3° les avantages divers qu'il procurerait à la santé; 4° les considérations d'hygiène et de judicieuse économie devant repérer les solutions organiques; 5° les caractères de l'installation en ce qui touche : le chauffage général, le lavoir-séchoir, les bains-douches; 6° la conception de double canalisation pour eau potable et pour eaux de rivière; 7° l'éclairage artificiel des localités ou services habités; 8° l'évacuation des matières usées.

Enfin, le concurrent s'attachera à établir le prix de revient de l'installation complète, y compris aménagement du square privé, de façon à obtenir un revenu de 2 fr. 50 pour 100, tous frais déduits.

NOTA. — Les concurrents sont invités à réunir en dossier leurs différentes études dans des cartons, qu'ils remettront à l'Administration, le 20 janvier 1913, avant 5 heures.

JUGEMENT

Dispositif d'ensemble	60 points.
Prévisions en vue du confort et de la salubrité	80 »
Aperçu de l'opération financière ou sociale	50 »
Total	190 points.

Paris, le 7 Décembre 1912.